

19^{me} ANNEE — N° 108

JANVIER - FEVRIER 1964



BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION
POUR LE PERSONNEL DE LA S. N. C. V.



NOS VICINAUX

NOS VICINAUX

Bulletin bimestriel d'information
Affilié à l'Union des Journaux
d'Entreprise de Belgique

Rédaction : 14, rue de la Science
Bruxelles 4
Tél. : 11.59.90 — Ext. : 135

N° 108

JANVIER - FEVRIER 1964

SOMMAIRE

	Page
Visite de M. Bertrand, ministre des Communications à Destelbergen et à Andenne	3
De Charleroi à Thuin, en tram et en autobus	4
La pension complémentaire vicinale C.R.A.	6
Le décès du docteur Petre	10
La fête des 3.000 jours d'Omal- Verlaine	12



L'autobus de la ligne 191 Thuin-Lobbes-Anderlues-Chapelle a quitté son terminus à la ville haute à Thuin; il a franchi la Sambre, traversé les voies de la ligne Liège-Paris et entreprend la montée vers le quartier des « Waibes ».

EDITION & IMPRIMERIE
74, Quai aux Briques, Bruxelles 1
Tel. : 11.31.36

La Courtoisie

ou

L'art de se gêner pour ne pas gêner les autres!

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture a donné son accord pour incorporer dans les cycles d'études scolaires un programme mis sur pied par la Ligue Nationale de la Courtoisie.

C'est ainsi que dans l'enseignement primaire, des leçons porteront sur la courtoisie en classe, à la maison, sur le terrain des sports, en vacances.

Dans l'enseignement secondaire, le programme comprend, notamment en troisième année c'est-à-dire vers l'âge de 15 ans, un exposé sur la courtoisie dans la rue, dans les magasins, au spectacle, et... dans *les transports publics*!

Ceci nous intéresse particulièrement, car nous savons tous combien les rapports entre le conducteur-receveur d'un autobus et certains jeunes écoliers sont parfois tendus. C'est pourquoi tous les tramwaymen et les busmen se réjouiront d'apprendre que des causeries sur la « COURTOISIE dans la cité » vont être faites aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour saluer cette initiative que dès le n° 7 de « Nos Vicinaux », en mars 1947, nous avions lancé une campagne illustrée sur la courtoisie et que nous sommes fréquemment revenus sur ce sujet.

L'initiation à la courtoisie doit se faire, avant tout, par l'exemple.

A l'école, les professeurs peuvent inculquer aux élèves le comportement vis-à-vis d'autrui, inspiré par le sens de la dignité humaine.

A la maison, on est en droit d'espérer que les parents ont à cœur d'enseigner et de faire respecter les règles de savoir-vivre et de maintien qui sont à la base de la courtoisie.

Mais sur les transports en commun, le personnel roulant à un rôle à jouer.

Une caractéristique des lignes vicinales, c'est que la plupart des agents faisant fréquemment les mêmes services et habitant la région, sont connus de tous les usagers et qu'en règle générale ils sont polis et courtois avec ceux-ci.

Mais notre personnel a un rôle éducatif à jouer vis-à-vis de la jeune clientèle, par exemple en faisant, de temps à autre, une observation au sujet des bousculades ou en les invitant à céder leur place aux personnes âgées.

Il y a encore la question du maintien de l'ordre et de la discipline. Si vous êtes conducteur d'autobus et que vous constatez que c'est toujours à la même heure et à cause de quelques meneurs, qu'on vous « chahute », n'hésitez pas à demander, pour le jour suivant, la présence d'un contrôleur, lequel ira éventuellement trouver le directeur de l'école.

Mais ce sont là des cas extrêmes, nous en sommes persuadés.

Réjouissons-nous de voir que les écoliers et les étudiants vont réapprendre les vertus et les agréments de la courtoisie et espérons que grâce à ce programme, d'ici quelques années, on rencontrera de plus en plus de gens qui auront le souci de rendre la vie des autres plus agréable par leur comportement.

AMABILITE ET POLITESSE

sont aussi nécessaires dans nos contacts avec le public
et avec nos collègues que... l'huile au moteur!

Les gens bourrus et rechignés rendent le travail difficile;
par leur caractère, ils gaspillent leur propre énergie et celle des autres.

Monsieur BERTRAND

Ministre des Communications,

a visité les ateliers de Destelbergen et d'Andenne-Seilles

AU cours de l'année 1963, à quelques mois d'intervalle, M. Bertrand, Ministre des Communications, a visité deux de nos grands ateliers.

C'est le 24 juin 1963 que le Ministre, accompagné de M. Gordts, Chef de Cabinet, a visité l'atelier de Destelbergen, situé dans la banlieue gantoise.

Après que M. le Directeur Général lui eut souhaité la bienvenue et fait un exposé général sur l'organisation des services d'entretien pour l'ensemble du réseau de la S.N.C.V. et spécialement en ce qui concerne l'emplacement et le rôle des divers ateliers, M. Cosyns, Directeur régional, lui décrivit les tâches assumées par Destelbergen, à savoir :

- 1) l'entretien et la réparation des autobus de la Flandre Orientale;
- 2) la revision et la réparation des moteurs d'autobus d'autres Groupes;
- 3) la fabrication en grande série de multiples pièces accessoires grâce à des machines automatiques.

Ensuite ce fut une visite détaillée de l'atelier qui retint toute l'attention du Ministre; il apprécia notamment l'implantation, la propreté, l'espace dévolu aux machines.

Quelques mois plus tard, le 2 décembre, M. Bertrand, accompagné de MM. Gordts, Chef de Cabinet, et Van Lul, attaché de Cabinet, s'est rendu à Andenne-Seilles.

Le Ministre fut accueilli par M. Hoens, Directeur Général, qui lui souhaita la bienvenue au nom de la S.N.C.V., et par M. Dulieu, Directeur régional, qui le remercia de sa visite.

M. Dulieu exposa les attributions de l'atelier d'Andenne :

- 1) l'entretien et la réparation des autobus des provinces de Namur et de Luxembourg.
- 2) la revision et la réparation des moteurs, pompes à injection et injecteurs appartenant à d'autres groupes d'exploitation.
- 3) la fabrication des films de parcours divers pour d'autres groupes.

Au cours de la visite proprement dite, M. Bertrand s'arrêta aux principaux postes de travail de l'atelier.

Le Ministre s'intéressa également aux cinq trophées remportés par cet atelier, lors des concours de sécurité organisé par la province de Liège.

Tant à Destelbergen qu'à Andenne, M. le Ministre ne manqua pas, en passant dans les différentes brigades, d'adresser la parole aux agents au travail et de leur poser des questions concernant leur famille.

Il fut spécialement frappé d'apprendre le nombre élevé d'années de service de la plupart de nos salariés, ce qui prouve leur attachement à la S.N.C.V.

Le Ministre termina chaque fois sa visite en remerciant et en félicitant le personnel de maîtrise pour les ex-

plications fournies et la bonne organisation qu'il avait constatée.

Longtemps encore, nos agents se souviendront de cette visite ministérielle faite en toute simplicité.

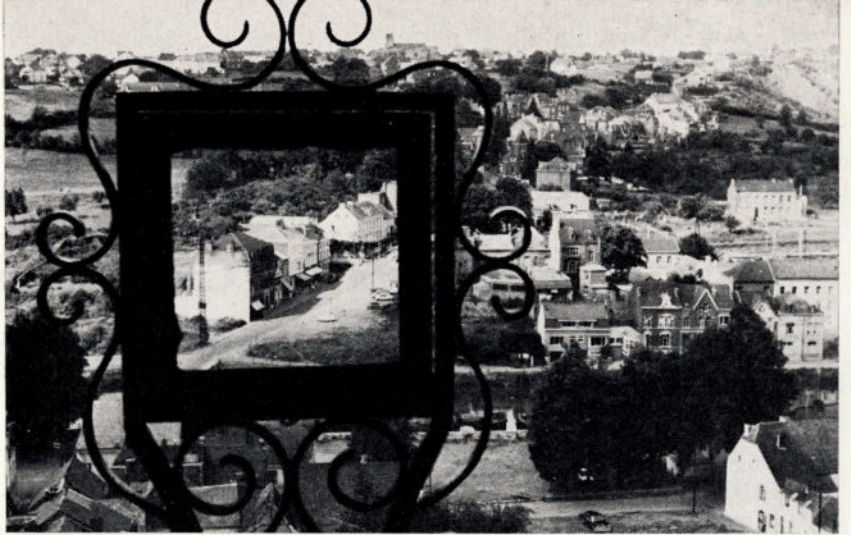


Monsieur Bertrand,
Ministre des Communications

« IL FAUT EN FINIR AVEC L'IDEE QU'UNE REFORME EST UNE PREUVE QU'UN CORPS OU UN ORGANISME A DEMERITE, MAIS COMPRENDRE ET ACCEPTER QUE LES TRANSFORMATIONS, LES REFORMES A ENVISAGER SONT LA CONSEQUENCE DE L'EVOLUTION GENERALE ET NON LA CONDAMNATION DES HOMMES QUI ONT A SE RECONVERTIR. » *Louis ARMAND* (Plaidoyer pour l'avenir).

A la découverte de la Thudinie

De Charleroi à Thuin en tram et en autobus



Les remparts de la ville haute à Thuin, sont surmontés de plusieurs ornements en fer forgé, dans lesquels sont enchassés un carreau de verre coloré et translucide permettant de voir la ville basse et la Sambre, en rouge, en vert ou en jaune. Ici, on peut voir dans l'encadrement le pont sur la Sambre et le passage à niveau.

VOILA près de 50 ans que la Thudinie est accessible en tram électrique. En effet, c'est le 11 avril 1914 que le tram relia Anderlues dépôt à Lobbes. C'était l'avant dernier chaînon d'une ligne qui s'appelait à l'origine ligne de Carnières à Thuin et qui avait été créée comme extension aux lignes du capital du Centre qui avaient leur terminus à Carnières.

La section de Carnières à Anderlues-station fut ouverte au trafic en janvier 1910; l'année suivante, en mai 1911, on alla d'Anderlues station à Anderlues dépôt et finalement la traction électrique était inaugurée d'Anderlues dépôt à Lobbes en avril 1914.

Les plans de l'extension Lobbes - Thuin avaient déjà été approuvés en 1906, mais il fallut attendre jusqu'en 1930 pour que le tram puisse poursuivre jusqu'à Thuin.

Aujourd'hui, la ligne électrique Charleroi - Thuin n° 92 a une fréquence de 60 minutes mais aux heures de pointe un tram (le 91) sort du dépôt d'Anderlues pour faire Anderlues - Thuin et assurer ainsi un passage toutes les 30 minutes.

Après avoir pris le tram à Charleroi-Eden, à l'heure dix, on passe par Marchienne-au-Pont puis Monceau et Fontaine-l'Évêque. A partir d'Anderlues, le paysage commence à devenir plus champêtre et c'est la descente vers Lobbes. Faut-il rappeler que l'abbaye de Lobbes fut re-

nommée pendant onze siècles pour ses clercs et ses savants; il n'est resté plus grand-chose aujourd'hui, mais l'église romane de Lobbes (St-Ursmer) peut vous intéresser: vous descendrez à Lobbes-Viaduc et vous reprendrez le tram suivant, une heure plus tard.

Depuis le 3 avril 1960, le Groupe du Hainaut a mis en exploitation une ligne d'autobus Thuin - Anderlues - Piéton - Chapelle-lez-Herlaimont d'une longueur de 30 km qui donne correspondance à Chapelle vers La Louvière - Maurage.

La desserte de Thuin est également assurée par la ligne d'autobus Thuin - Gozée - Ham-sur-Heure - Nalinnes (24 km).

* * *

La Thudinie est traversée par la Sambre et cette région est en général mal connue.

La Sambre est le seul affluent important que la Meuse reçoit sur sa rive gauche et si l'on peut difficilement la qualifier de rivière touristique, il faut reconnaître que depuis son entrée en Belgique, à Erquelinnes, jusqu'à Monceau, il n'y a pas d'usine et qu'une mention spéciale doit être accordée aux environs de Thuin, où la Sambre est la plus belle. Cette ville est depuis plusieurs siècles un important centre batelier et aujourd'hui encore on y construit et répare des péniches et de nombreux bateliers y ont élu domicile avec leur famille.

Le rôle économique de la Sambre est très important; elle est en effet le chaînon qui relie la Meuse et la Seine grâce à un canal de jonction à l'Oise.



De ce côté de la Sambre, on découvre la ville basse et la ville haute laquelle est ceinturée de remparts. Le terminus du tram 92 se trouve sur l'autre rive, là où sont ancrées les péniches.

Photo C.G.T.

LE TRAFIC ROUTIER

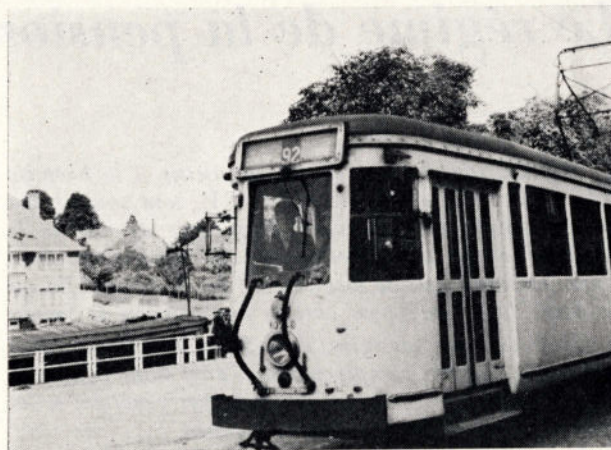
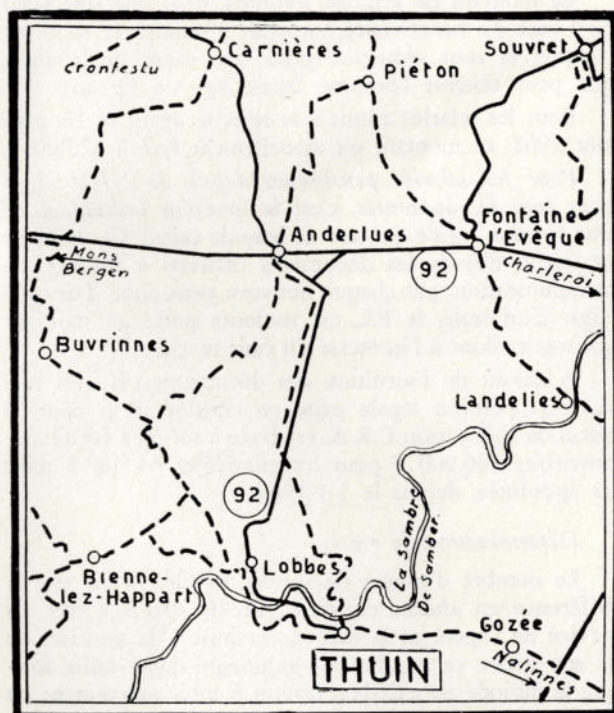
Thuin est également traversée de part et d'autre par la nationale 6, cette importante artère qui va de Bruxelles à Beaumont (frontière française) en passant par Nivelles, Anderlues et Thuin.

Les points névralgiques de la traversée de la ville se situent d'abord au passage à niveau de Thuin - Nord, coupant la ligne internationale de chemin de fer Charleroi - Erquelinnes (ou plus exactement Liège - Paris); les trains « marchandises » sont tellement nombreux que la barrière est fermée toutes les 5 minutes. La seconde entrave est le pont-route sur la Sambre qui fut détruit par les Français en 1940 et par les Allemands en 1944; les deux fois, il fut reconstruit... provisoirement ! Depuis 1948, un nouveau tracé de la route a été accepté par les Ponts et Chaussées; ce projet fait passer la route n° 6 au-dessus du chemin de fer et lui fait franchir la Sambre à un autre endroit. Comme nous avons une ligne d'autobus venant de Chapelle-lez-Herlaimont par Piéton et Anderlues, dont les véhicules sont fréquemment arrêtés au passage à niveau actuel, la S.N.C.V. est très intéressée par ce projet; mais hélas le Fonds des Routes a d'autres préoccupations jusqu'en 1969 !

UN PEU D'HISTOIRE

En débarquant du tram 92 au terminus du quai de la Sambre (voir photo), on se trouve dans la ville basse et lorsqu'on lève la tête, on se rend compte de l'importance qu'a pu avoir, au cours des siècles passés, cet éperon rocheux sur lequel fut construite une forteresse qui connut plus d'un siège. En effet, Thuin fut pendant longtemps la citadelle avancée des Etats de la Principauté de Liège et les Princes-Evêques accordèrent à ses habitants franchises et privilèges.

Le beffroi actuel fut érigé en 1638 et fut à la fois tour communale et cloche collégiale, le magistrat et le chapitre ayant chacun le droit d'en posséder les clefs. Comme nous le verrons plus loin, le folklore récent a été fortement influencé par l'épopée napoléonienne et il



A Thuin, le terminus du 92 se trouve au quai de la Sambre. Les chalands font toujours partie du décor.

n'y a rien d'étonnant à cela, car en 1794 le général Marceau, au nom de la Convention, s'empare de la ville; plus tard, en 1814, Thuin fut occupée par les Cosaques et les habitants furent pressurés et subirent de multiples réquisitions de vivres, l'année suivante, dans les derniers moments de l'Empire, les Prussiens et les Français se rencontrèrent à Thuin.

LE FOLKLORE THUDINOIS

La ville de Thuin est célèbre par ses « marches militaires » qui sont en réalité des processions religieuses escortées de compagnies de soldats improvisés. On a constaté que les milices rurales avaient toujours été très actives dans ces régions et, du Moyen-Age jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, ces escortes étaient doublées par des compagnies émanant de la jeunesse locale rassemblant les célibataires de tout âge. Supprimées pendant la Révolution et l'Empire, les « marches » furent remises en honneur par la persistance folklorique parmi la jeunesse. Si ces marches prennent la marque française du premier Empire, c'est parce que cette région d'Entre-Sambre et Meuse a eu, il n'y a qu'un siècle et demi, des souvenirs directs des faits d'armes des soldats de l'Empereur. La plus importante société de « marcheurs » a été fondée en 1888, ce sont les « Sapeurs et Grenadiers de l'Empire » qui se caractérisent par l'authenticité des uniformes représentant le IIème régiment à pied de la Garde Impériale. La Marche militaire sort le troisième dimanche de mai en l'honneur de St-Roch; cette sortie date de 1654, quelques mois après le siège mémorable de 15 jours que la jeunesse thudinienne soutint d'une façon intrépide contre les armées du prince de Condé. Le lendemain, le lundi de la St-Roch, une grandmesse militaire est chantée dans l'église Notre-Dame à la Ville basse et cette manifestation religieuse est probablement unique en son genre, car toutes les compagnies de marcheurs y assistent, en grand uniforme, et l'office est ponctué de roulements de tambours et de sonneries de clairons !

Ajoutons que le touriste d'un jour pourra faire une très intéressante promenade en suivant un itinéraire jalonné de panneaux bleus, notamment en suivant les antiques remparts d'où l'on a un beau panorama sur les jardins étagés et la ville basse. Et si nous vous disons qu'à la sortie de Thuin vers Nalinnes, on passe près du bois du Grand Bon Dieu, vous aurez certainement envie d'aller en tram ou... en autobus, voir de près cette petite ville charmante.

Le régime de la pension complémentaire vicinale

COMME tous les travailleurs assujettis à la Sécurité Sociale, les agents de la S.N.C.V. sont soumis aux dispositions légales relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré; ils bénéficient ainsi d'une pension légale de vieillesse à l'âge de 65 ans. En cas de décès, leur veuve peut obtenir une pension de survie.

Mais, en outre, les agents de la S.N.C.V. jouissent d'un régime de pension complémentaire, dont nous nous proposons de donner ci-dessous les principes généraux et les modalités essentielles de fonctionnement.

LA C.R.A.

Une « Caisse de Répartition d'Allocations complémentaires à la pension légale », mentionnée ci-après sous les initiales « C.R.A. », a été créée le 1er avril 1939, au sein de la S.N.C.V.; elle a pour objet de procurer aux agents pensionnés de vieillesse un complément à la pension légale, pouvant porter ainsi l'ensemble des ressources du pensionné, au maximum, aux 2/3 du traitement ou du salaire brut d'activité s'il compte au moins 35 années de service.

I. Alimentation de la C.R.A.

La Caisse est principalement alimentée par les versements des affiliés et ceux de la S.N.C.V.; ces versements respectifs sont calculés en pourcentage sur les salaires et traitements, sur les bases suivantes :

a) Cotisations à charge du personnel :

Bases de calcul	Salariés	Appointés
Rémunération brute non plafonnée	0,7 %	0,7 %
Tranche de rémunération brute dépassant 8.800 F par mois	—	4,5 %

b) Versements de la S.N.C.V. :

Bases de calcul	Salariés	Appointés
Rémunération brute non plafonnée	5,4 %	1,4 %
Tranche de rémunération brute dépassant 8.800 F par mois	—	9 %
Tranche de rémunération brute plafonnée à 8.800 F par mois	—	2,5 %

Tout versement des affiliés à la C.R.A. est effectué à fonds abandonnés.

II. Affiliés.

Depuis le 1-1-1945, tous les agents effectifs et assimilés sont affiliés d'office, par contre, les agents temporaires ne sont pas affiliés à la C.R.A.

III. Bénéficiaires.

Peuvent bénéficier de l'allocation C.R.A., les affiliés comptant au moins 10 années de service actif à la S.N.C.V. et qui atteignent l'âge de 65 ans.

L'allocation prend cours le 1er du mois qui suit la date du 65e anniversaire.

Les agents qui ont cessé volontairement d'appartenir au personnel effectif de la S.N.C.V. et qui ont quitté définitivement le service, n'ont droit à aucune allocation de la Caisse, ni à aucune ristourne des cotisations versées.

IV. Modalités de calcul de l'allocation.

L'allocation C.R.A. est calculée suivant la formule :

$$C.R.A. = (2/3 T - P.L.) \times n/35;$$

Dans cette formule :

T = le dernier salaire ou traitement d'activité;

P.L. = la pension légale de vieillesse;

n = le nombre d'années de service (avec maximum de 35).

Détermination de « T » pour les agents salariés :

a) agents travaillant en roulement :

(dernier salaire brut horaire + chevrons) \times 2.543;

b) pour les agents ne travaillant pas en roulement;

(dernier salaire brut horaire + chevrons + indemnité provisoire) \times 2.348.

Remarque : 2.543 et 2.348 sont des nombres forfaitaires annuels d'heures rémunérées.

Détermination de « T » pour les agents appointés :

« T » est égal au dernier traitement barémique annuel, éventuellement majoré de l'allocation de foyer ou de résidence et du supplément annuel de traitement.

Remarque importante concernant le facteur « T » de la formule C.R.A.

Les salaires et traitements pris en considération sont revus en cas de modification des barèmes des agents en activité.

Détermination de « P.L. ».

Le montant de P.L. est toujours, quel que soit l'état civil réel du bénéficiaire, supposé atteindre le montant complet et sans réduction pour une cause quelconque, que peut obtenir l'homme marié âgé de 65 ans.

Pour les salariés admis à la retraite avant le 1er janvier 1962, ce montant est actuellement fixé à 42.000 F.

Pour les salariés pensionnés depuis le 1-1-1962 et pour tous les appointés, c'est le montant individuel de leur pension légale qui sert de base de calcul. Ce montant est établi d'après les documents officiels à fournir, en communication, par chaque nouveau pensionné. Lorsqu'il s'agit d'un isolé, le P.L. est toujours porté au montant qui serait alloué à l'intéressé s'il était marié.

A défaut de fourniture des documents officiels susvisés, la pension légale prise en considération pour le calcul de l'allocation C.R.A. est fixée à un taux forfaitaire provisoire (46.000 F pour les salariés et 64.500 F pour les appointés, depuis le 1-1-1964).

Détermination de « n ».

Le nombre d'années de service est déterminé par la différence en années entières entre la date d'entrée en service de l'agent et la date de sa mise à la pension ou de son décès; ce nombre est augmenté d'une unité lorsque la période en excédent atteint 6 mois exactement ou les dépasse.

Sont également assimilées à des années de service effectif pour la détermination de « n » :

- les années passées en dehors du service pour raison de force majeure due à la guerre (cas des prisonniers politiques, déportés et maquisards) ou à la présence sous les armes (cas des agents appelés, rappelés ou engagés volontaires);
- les années au cours desquelles un affilié a émargé à la Caisse C.A.S.;
- les années passées à la C.R.I., à condition que l'allocataire ait été admis à cette Caisse alors qu'il était au moins dans sa 58^{ième} année d'âge.

Par contre, les années prestées avant l'âge de 16 ans, n'entrent pas en ligne de compte.

EXEMPLE DE CALCUL DE L'ALLOCATION C.R.A.

Prenons le cas d'un conducteur-receveur d'autobus ayant accompli 42 années de service et dont le dernier salaire horaire d'activité était de 38,86 F. (barème 1).

Appliquons la formule :

$$(2/3 T - P.L.) \times n/35 :$$

$$T \text{ c.-à-d. dernier salaire annuel} = 38,86 \text{ F.} \\ \times 2.543 \text{ heures} = \dots \dots \dots 98.821 \text{ F.}$$

Dans l'hypothèse où ce conducteur a effectué de la conduite « one man car », le nombre d'heures prestées au cours de la dernière année de service, dans cette fonction, est multiplié par le montant horaire de l'indemnité (actuellement 3 F.).

Si le conducteur visé a, par exemple, travaillé 1.000 h en « one man car », au

cours de cette dernière année de service, il y a lieu d'ajouter 1.000 h à 3 F. = . . . 3.000 F.

soit au total 101.821 F.

La pension légale étant évaluée à 46.000 F. et l'élément n (nombre d'années) fixé à 35 (nombre d'années maximum) nous avons :

$$\text{Allocation C.R.A. annuelle} = [(101.821 \text{ F.} \times 2/3) - 46.000 \text{ F.}] \times 35/35 = 21.881 \text{ F.}$$

V. Gestion de la C.R.A.

La C.R.A. est gérée par un « Comité de Gestion » composé de 10 délégués désignés, pour 4 ans, par la Commission Paritaire Nationale parmi les membres effectifs ou suppléants de celle-ci et des Commissions Paritaires Régionales.

Ils sont choisis par moitié parmi les délégués de la S.N.C.V. et par moitié parmi les délégués des organisations syndicales représentant le personnel.

Dans un prochain article, nous vous entretiendrons de la réversibilité de l'allocation C.R.A. sur les veuves et les orphelins.

Nous exposerons dans quelles conditions la veuve d'un agent de la S.N.C.V. ou ses orphelins, peuvent bénéficier d'une allocation C.R.A., ainsi que le mode de calcul de ce complément à la pension légale.

De nombreux agents collectionnent les numéros de « Nos Vicinaux »; si vous ne le faites pas d'habitude, nous vous conseillons cependant de conserver soigneusement cet article-ci.

Comment on devient correspondant régional de journaux NOTRE « HOMME » A LA LOUVIERE

Le romancier anglais Graham Green a écrit un livre ayant comme titre : « Notre agent à La Havane », dont on a tiré un film. Ce sont les aventures d'un Anglais, habitant Cuba, qui envoie des renseignements à l'Intelligence Service — le fameux corps d'espionnage d'Angleterre — dont il devient un agent effectif.

Cette expression, traduite de l'anglais « Our man in ... » est aujourd'hui employée couramment.

Au dépôt de La Louvière, la S.N.C.V. a également un homme qui fait du « renseignement », mais lui travaille ouvertement et il utilise la presse locale pour faire connaître les activités de la S.N.C.V. dans cette partie du Hainaut !

Cet agent qui signe ses messages de l'indicatif « C. 14 », c'est M. Raymond Desier, il habite Bois-d'Haine et fait partie de notre société depuis 1943, il est âgé de 37 ans, marié et père de deux enfants.

C'est parce que nous avons eu sous les yeux une série de coupures de journaux annonçant des services spéciaux, des modifications d'horaires et de trajets, intéressant les usagers de Morlanwelz, Binche, La Louvière, Trivières ou Leval, que nous avons décidé d'aller soumettre C. 14 au supplice de l'interview !

La façon dont il s'est orienté vers l'information journalistique est le fait d'un curieux enchaînement de circonstances, mais aussi une preuve de volonté et de persévérance car, par suite de la guerre, « notre homme » n'avait pu faire que des études primaires. Il y a près de 15 ans déjà que tout a commencé d'une façon assez inattendue.



M. Desier.

M. Desier était membre de la Société Protectrice des Animaux; il eut l'occasion de rendre service à une cliente, habituée de son tram. Cette dame était employée à la rédaction d'un journal

local et elle lui proposa d'insérer des conseils de la S.P.A. Une chose entraîna l'autre, bientôt Desier étendit son champ d'activité et il acquit, peu à peu, un flair journalistique qui lui permit d'être au courant des palmarès de courses de pigeons, des festivités locales, des concours de tout genre, des noces d'or, etc.

Il fait également insérer des avis émanant des mutuelles, des cercles horticoles et il suit l'état-civil et les accidents pour le compte du journal de l'Indépendance et de l'Echo du Centre.

Il reprend, de temps à autre, des échos ou des articles ayant paru dans Nos Vicinaux. En ce qui concerne l'exploitation des Vicinaux, il reçoit les renseignements en première main de M. Vedts, chef de service et le jour même, il envoie cette copie à tous les journaux régionaux. Pour son activité dans ce domaine, M. Desier a déjà reçu les félicitations de M. le Directeur Général et de son Directeur M. Royen.

Il est souhaitable que de semblables vocations se révèlent dans de nombreux dépôts des Vicinaux, ainsi toutes les modifications à l'exploitation seraient diffusées au jour le jour dans la presse régionale, complétant ainsi, très utilement, l'affichage dans les voitures.

NOUVELLES DE NOS GROUPES D'EXPLOITATION ET DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

NAISSANCES

*Nous accueillons avec joie les nouveaux bébés S.N.
C.V. et nous félicitons les heureux parents.*

ADMINISTRATION CENTRALE

Anne chez M. GOOVAERTS J. (Hasselt).

ANVERS

Fabienne chez M. STURM Jozef (Merksem).
Ronald chez M. VAN DIJCK Louis (Ranst).
Sonja chez M. BOENDERS Walter (St-Lenaarts).
Edward chez M. VLUYMANS Gustaaf (Koningshooikt).
Guy chez M. NIJS Viktor (Retie).
Godelieve chez M. LIBERT Hubert (Hombeek).
Eddy chez M. VERHOEVEN Léonard (Vosselaar).
Eric chez M. CLAESSENS Emilius (Turnhout).
Annita chez M. VERVOORT Corneel (Rijckevorsel).
Peter chez M. VAN DEN VONDER August (Malines).
Linda chez M. VANSWEEVELT Jozef (Arendonk).
Carine chez M. MORAS Alfons (Heist-op-den-Berg).

LIMBOURG

Marleen chez M. BAENS Jan (Kinrooi).
Nicole chez M. VANHEUSDEN Renier (Diepenbeek).
Luc chez M. SNEPPE Jan (Houthalen).
Anne chez M. VANBRABANT Léopold (Hasselt).
Marijke chez M. HOLTAPPELS Firmin (Diepenbeek).

FLANDRE ORIENTALE

Sabine chez M. VAN LUCHENE P.R. (Hamme).
Christa chez M. DE JAEGER Georges (Zomergem).
Carine chez M. VERVAET Aviel (Kalken).
Bart chez M. DE POORTER Geo (Mont St-Amand).
Marc chez M. GEVAERT Eric (St-Nicolas).
Annik chez M. HOLLEBEKE Paul (Mont St-Amand).
Ronny chez M. ROELANDT Julien (Overmere).
Rita chez M. VAN RAEMDONCK Geo (St-Nicolas).
Didier chez M. SCHEIRE Henri (Laarne).

FLANDRE OCCIDENTALE

Carine chez M. ALLARY Léopold (Middelkerke).
Christiane chez M. DEDUYTSCHÉ Gustaaf (Koekelare).
Franky chez M. VANHINSBERG Roland (Ostende).
Guido chez M. RUYSSCHAERT Jacques (St-André).
Karin chez M. NYS André (Ostende).

BRABANT

Imelda chez M. GILLAERTS Eduard (Steenokkerzeel).
Carine chez M. MEULEPAS Gaston (Anderlecht).
Michèle chez M. THAUVIN Roger (Nivelles).
Martine chez M. BOTTE Jean (Liberchies).
Christiane chez M. LIMBOURG Jozef (Leeuw St-Pierre).
Pascale chez M. STEENKISTE Jean (Grimbergen).

HAINAUT

Christian chez M. GENEVROIS René (Ransart).
Fabienne chez M. DUPONG Claude (Hornu).
Patrick chez M. GOFFAUX André (Nethen).
Benoit chez M. GOOSSENS Roger (Thuillies).
Christophe chez M. FLAMEZ Robert (Binche).
Jean-Claude chez M. WYLOCK Paul (Gosselies).
Catherine chez M. VAN OEVELEN Armand (Dampremy).
Maryline chez M. CUVELIER Roger (Maffle).
Joëlle chez M. HICQUET Firmin (Frasnes-lez-Gosselies).
Didier chez M. DEHUYNE Jacques (Quaregnon).
Véronique chez M. VANDERCLAUSE Lucien (Roux).
Brigitte chez M. BERNIER Emile (Frasnes-lez-Gosselies).

NAMUR - LUXEMBOURG

Dominique chez M. MARTIN Léon (Namur).
Yves chez M. CRUL Camille (Alle s/Semois).
Wivine chez M. DAUTREBANDE Raymond (Pailhe).
Pierre chez M. JACQUET Pol (Ermeton s/Biert).
Sylviane chez M. MARIS André (Seilles).
Alain chez M. DISTEQUE Alfred (Bolinne).
Patrice chez M. BOUCHAT Edmond (Lustin).
Georgette chez M. RENARD Alfred (Florennes).
Christiane chez M. ANTOINE André (Ben Ahin).
Daniel chez M. CLAUSE René (Ermeton s/Biert).

LIEGE

Johnny chez M. DEWELF Jean (s Herenelderen).
Nicole chez M. HAVART Nicolas (Jupille).

MARIAGES

*Nos plus vives félicitations et nos vœux de bonheur
aux jeunes mariés.*

ANVERS

M. ROEIS Lucien a épousé Mlle NUYTS Maria.
M. VERMEULEN Jules a épousé Mlle DE CAT Catherina.
M. VAN RELEGHEM Jean a épousé Mlle MEYS C.
M. BOLLENS Frans a épousé Mlle MUSTERS Paulina.
M. PALS Arthur a épousé Mlle CRAUWELS Maria.
M. ADRIAENSEN J. a épousé Mlle VAN OSTAEYEN M.

LIMBOURG

M. ALARD Etienne a épousé Mlle ENGELS Gaby.

FLANDRE OCCIDENTALE

M. DECEUNYNCK Michel a épousé Mlle LONCKE G.
M. MELSENS Valère a épousé Mlle MALFAIT Simone.
M. DEFOORT Arthur a épousé Mlle TOYE Mariette.

BRABANT

M. WALGGRAEVE Félix a épousé Mlle DE REYST Irena.
M. RENIERS Jan a épousé Mlle ELSÉN Elisa.
M. STASSIN Michel a épousé Mlle VALCKE Paulette.
M. CLONEN Frans a épousé Mlle PELGRIMS Maggy.

HAINAUT

M. THIELS Albert a épousé Mlle DUFOSSEZ Simone.
M. LEHERTE Claude a épousé Mlle COLLART Anne.
M. REMÉE Léoni a épousé Mlle CANTRAINE M.-R.

NAMUR - LUXEMBOURG

M. MARTIN Ernest a épousé Mlle RENSON Liliane.
M. ROULY Marcel a épousé Mlle CORNU Michèle.

LIEGE

M. STRAUVEN Jacques a épousé Mlle MORREN M.-J.

AGENTS DES GROUPES MIS A LA PENSION

Mois de nov. - décembre 1963	Années de service	Groupe
CLAESSENS F., receveur	43	Anvers
VOS H., conducteur A.R.	42	»
HENNEN J., receveur	41	»
VAN DOORSELAER A., o. q. 1° cl.	41	»
COMMEINE E., conducteur él.	44	Flandre Occ.
DEDULLE O., conducteur A.B.	40	»
PYNTE G., receveur	35	»
NASSEN N., commis 1° cl.	47	Limbourg
WITHOFS P., manœuvre	30	»
PATERNOSTER N., contrôleur	48	Brabant
HOSTIJN L., conducteur él.	47	»
HEIRMAN G., contrôleur	42	»
PUTTAERT J., ouvrier qual.	41	»
ERRENS D., receveur	37	»
DEKEYSER H., ouvrier qual. 1° cl.	35	»
TONUS A., conducteur A.R.	34	»
DE HAEN J., manœuvre	33	»
DE GREEF L., conducteur	30	»
VANDEBOTERMET J.B., ou. d'él.	30	»
JANSSSENS J., conducteur A.B.	24	»
SEGENS E., manœuvre	23	»
DEPAEPE L., chef de service 2° cl.	45	Hainaut
LAMOTE C., piocheur	30	»
DUBRAY F., manœuvre	29	»
BRONSART E., receveur	29	»
DEHAEN V., receveur	28	»
LEBEC F., piocheur	14	»
VANDENENDE G., sur. V.T. 2° cl.	35	Namur - Lux.
D'HOOP A., chef de service 1° cl.	31	»
NIZET J., ouvrier qual. 1° cl.	46	Liège
BRASSINE R., chef de service 2° cl.	42	»
STREEL L., chef piocheur	39	»
COLLEYE J., machiniste	36	»
SCHOEFS P., ouvrier qual.	33	»

Cérémonie du Nouvel-An et remise des distinctions honorifiques à l'Administration centrale

Les propos du contrôleur BOUDARD

Les fonctionnaires et agents avaient été invités à assister, le mardi 31 décembre, à la cérémonie du Nouvel-An ainsi qu'à la remise de décorations dans les Ordres Nationaux et de décorations civiques.

Dès 15 h. 30, toutes les places du réfectoire étaient occupées et c'est devant plus de 200 personnes que M. Hoens, Directeur Général, entouré de M. De Clercq, Inspecteur Général, et des Directeurs, prit la parole.

Après avoir adressé ses meilleurs vœux de prospérité, santé et bonheur à chacun, il procéda au traditionnel tour d'horizon de la situation tant de la Société que de son personnel.

M. le Directeur Général dit vouloir s'abstenir de déclaration pessimiste pouvant gâcher l'atmosphère de cette réunion de fin d'année. Il ne peut toutefois passer sous silence, la situation créée par des charges sociales légales et extra-légales de plus en plus lourdes, situation qui, dans la politique actuelle générale des transports en commun, ne peut être neutralisée que par une augmentation de tarifs.

Quant au problème des promotions, particulièrement cher à chacun en fin d'année, il ne se pose pas, l'organigramme étant au complet. Heureusement, l'application des échelles compensatoires permettra l'amélioration des traitements d'une large moitié des agents.

M. le Directeur Général ne désire pas achever cette courte allocution, sans dire un mot de l'application des dernières lois linguistiques : le Conseil d'administration et la Direction s'en préoccupent. Du fait de la centralisation de certains services à l'Administration centrale, de la dispersion géographique tant de la clientèle que de nos fournisseurs et des services d'exécution, des difficultés surgissent et il semble bien qu'il faille attendre les arrêtés d'exécution de la loi pour y voir plus clair. Quoi qu'il en soit, il est indiscutable qu'un service de traduction devra être créé, certains avis intéressant l'ensemble du pays devant nécessairement être traduits. Dès lors, un appel sera fait incessamment au personnel en service en vue d'y trouver les éléments nécessaires.

(Voir suite page 10)



Assis de g. à dr. : M. Barbier, Ing. en chef, M. De Ruyck, M. Van Huffel, Ing. en chef - chef de service, M. Harboort. Au deuxième rang, de g. à dr. : M. Van Eeckhout, M. Cocriamont, M. Hermand, M. Lindenlauf, M. de Walque, M. Pierre, M. Van Cutsem. Au troisième rang : M. Donners, M. Maes, M. Follon, M. Vander Hulst, M. Debuissou, M. Laroy.

LE RECEVEUR : Alors, chef, que nous réserve l'année 1964 ?

BOUDARD : Il y a une chose certaine, c'est que c'est une année bissextile et je souhaite à votre équipe, au concours de sécurité, 366 jours sans accident ! Je vous signale qu'après le 29 février commencera la tenue des formulaires de statistiques pour voyageurs bénéficiant de réduction.

R. : Oui, je me souviens il y a notamment les gendarmes et militaires voyageant à leurs frais...

B. : Entre autres...

R. : La société a-t-elle un si grand intérêt à connaître le nombre de voyageurs transportés par catégorie ?

B. : Assurément ! Du fait qu'ils voyagent à tarif réduit ou gratuitement, il y a là un manque à gagner sur les recettes normales pour lequel la S.N.C.V. sera partiellement dédommée.

Vous rappelez-vous la présentation de ces feuillets ?

R. : Oui, je sais que le receveur doit tracer un tiret en regard du prix plein correspondant au voyage effectué.

B. : C'est exact pour les statistiques de transport des militaires et gendarmes ainsi que des porteurs de télégrammes, mais pour celles qui concernent les voyageurs à prix réduit il y a tout de même une nuance. Sur certaines valeurs de billets, aucune réduction n'est accordée dans les limites des zones urbaines, mais bien sur les sections suburbaines.

R. : Vous voulez parler des PRIX MINIMA, de certains billets de correspondance ou des billets de pénétration sur lesquels aucune réduction n'est accordée ?

B. : C'est pourquoi sur les nouveaux formulaires les valeurs des prix minima sont indiquées deux fois ; une fois avec l'abréviation Min. et une fois sans autre indication.

R. : Donc si, dans le PERIMETRE D'UNE ZONE URBAINE, je délivre un billet minimum de 5 - 6 - 7 ou 8 F. à un porteur de carte de réduction, je ne dois rien inscrire...

B. : Sauf dans le cas D'UN INVULNERABLE DE GUERRE à qui une réduction est spécialement accordée puisque c'est uniquement dans ce dernier cas QU'IL EXISTE UN MANQUE A GAGNER.

Pour les autres billets à prix réduits délivrés sur les sections suburbaines, le trait vertical doit être apposé dans la colonne où le taux de réduction est indiqué.

R. : Vous savez que c'est du travail, tout ça !

B. : Oui et j'insiste pour qu'il soit fait avec soin.

Votre contribution est indispensable pour la détermination du manque à gagner, car cela représente des millions qui nous sont dus.

M. le Directeur Général espère pouvoir compter, dans ce domaine comme dans d'autres, sur la collaboration de chacun. S'inspirant de la fête de Noël encore toute proche, il termine par ces paroles : « Paix à la S.N.C.V. aux agents de bonne volonté ».

Ce trait final de philosophie souriante fut applaudi et permit à M. le Directeur Général de changer de sujet et d'annoncer qu'il allait avoir le plaisir de remettre diverses distinctions honorifiques à dix-neuf fonctionnaires et agents. Après que de charmantes collègues eurent rempli les verres d'un « petit rosé » devenu traditionnel, M. le Directeur Général convia chacun à boire à la santé de ceux dont on venait d'apprendre (parfois avec étonnement) qu'ils avaient déjà 25 ou 35 ans de service.

Faut-il ajouter que l'on répondit avec empressement à cette invitation et qu'à l'heure du départ, une chaleureuse animation régnait au 6ème étage du bâtiment.

ORDRES NATIONAUX

MOUVEMENT DU 8-4-1963

BARBIER Ph., ingénieur en chef,
Officier de l'ordre de Léopold II.
FOLLON H., inspecteur principal,
Chevalier de l'ordre Léopold.

MOUVEMENT DU 15-11-1963

VAN EECKHOUT L., inspecteur,
Officier de l'ordre de la Couronne.
de WALQUE R., inspecteur,
Officier de l'ordre de Léopold II.
COCRIAMONT G., chef de bureau,
Officier de l'ordre de Léopold II.
DEBUISSON G., chef de bureau,
Chevalier de l'ordre de la Couronne.
DE RUYCK M., rédacteur,
Chevalier de l'ordre de Léopold II.

DECORATIONS CIVIQUES

MOUVEMENT DU 2d SEMESTRE 62

35 ans de service

VAN HUFFEL P., ingénieur en chef -
chef de service,
Croix civique de 1re cl.
LAROY H., rédacteur,
Croix civique de 2me cl.

25 ans de service

THOMAS P., ingénieur en chef,
Médaille civique de 1re cl.
HUMBLE S., inspecteur en chef,
Médaille civique de 1re cl.
VAN CUTSEM F., rédacteur,
Médaille civique de 1re cl.

MOUVEMENT DU 1er SEMESTRE 63

35 ans de service

HERMAND V., commis auxiliaire,
Croix civique de 2e cl.
HARBOORT J., huissier,
Croix civique de 2e cl.

25 ans de service

LINDENLAUF J., inspecteur en chef,
Médaille civique de 1re cl.
PIERRE A., moniteur social,
Médaille civique de 1re cl.
DONNERS M., dessinateur technique,
Médaille civique de 1re cl.
MAES A., dessinateur,
Médaille civique de 1re cl.
VANDER HULST A., rédacteur,
Médaille civique de 1re cl.

Les fonctionnaires et agents ayant atteint 35 ans de service ont également reçu la breloque vicinale.

Administration Centrale

Mlle M. ROOSEMONT a débuté, le 4-11-63, comme dactylographe; elle a été suivie dans le même service par Mlle L. PELERIN, le 16-12-63. Le service mécanographique a accueilli, le 1-12-63, Mlle J. VAN LOO, comme poinçonneuse.

M. A. CROMBEEN est venu renforcer l'équipe de l'imprimerie le 4-11-1963.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

LE DECES DE M. CAMILLE POUPEYE

M. Camille Poupeye, qui prit sa retraite en 1939 comme inspecteur principal, est décédé le 29 novembre dernier à l'âge de 89 ans.

Plusieurs articles ont paru à son sujet dans la presse quotidienne, relatant sa jeunesse aventureuse ainsi que ses activités comme critique dramatique et historien du théâtre.

Les comptes-rendus de presse ont pu faire croire que M. C. Poupeye avait voyagé toute sa vie et n'était venu qu'en fin de carrière aux Vicinaux. En vérité, il débuta en 1910 et après les quatre années de guerre passées à Londres, il reprit sa place à la Direction des Finances de 1919 à 1939.

Ceux qui l'ont connu, savent combien il était attiré par les arts et que ses deux passions furent la mer et le théâtre.

LE DECES DU DOCTEUR PETRE, Médecin principal - chef de service.



Le docteur Petre
était Médecin-Major de réserve.

A tous les échelons, l'annonce du décès du docteur Petre aura été ressentie avec émotion par tous ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier les éminentes qualités professionnelles, le sens social et le souci d'équité de « notre médecin ».

M. Petre fut engagé à l'initiative de l'Inspection Générale, en juillet

1947, avec mission de créer un service médical que la nouvelle législation sociale d'après-guerre rendait indispensable. A cette époque, M. Petre était attaché au service médical de la S.N.C.B. et à l'hôpital d'Etterbeek où il était chef de service adjoint en chirurgie.

Il y avait déjà acquis une grande réputation, non seulement auprès des malades, mais aussi auprès des internes et des stagiaires de son service, qui n'ignoraient pas qu'il avait travaillé dans plusieurs hôpitaux à l'étranger, notamment à Cochinchine, à Paris.

Aux Vicinaux, en plus des examens d'embauchage lui incombait également la tâche, combien délicate, de décider ou de conseiller de nouvelles affectations, à donner aux agents incapables de reprendre leur ancienne fonction, d'examiner le cas des « longs malades » et des accidentés.

Notre personnel gardera avant tout le souvenir du docteur compréhensif, au diagnostic sûr, qui savait écouter et qui, placé entre plusieurs solutions, s'orientait toujours pour la plus favorable à l'agent.

Mais il est d'autres aspects de sa personnalité qui étaient inconnus de la plupart d'entre nous et qu'il convient de faire connaître, car il n'en parlait jamais. C'est qu'en effet, dès le début de la guerre, le docteur Petre se révéla un patriote d'action; ses activités dans la Résistance l'obligèrent à se soustraire aux recherches en passant en Suisse. De là, il gagna l'Espagne, d'où il parvint à rejoindre l'Angleterre. Il s'engagea alors comme volontaire à la brigade Piron et c'est avec eux qu'il participa au débarquement et qu'il fit toute la campagne libératrice comme médecin militaire.

Il fut aussi un sportif audacieux; ayant passé son brevet de pilote, il fut un assidu, les dimanches, de la plaine d'aviation de Grimbergen. Voilà l'homme que fut le docteur Petre et qui sera unanimement regretté.

Le jour de ses funérailles, le samedi 11 janvier, une importante délégation conduite par M. le Directeur Général a tenu à lui rendre un dernier hommage.

Nous prions Madame Petre et son fils Jean-Emmanuel d'accepter les témoignages de nos sentiments d'affliction et de sympathie.

IL Y A TRENTE ANS, EN 1934, le réseau ferré vicinal connaissait son apogée 5.126 km de voies ferrées

C'est au cours d'une séance solennelle tenue le 12 juin 1934 au Palais des Académies, à Bruxelles, que fut célébré le 50^{ème} anniversaire de la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux, en présence de S.M. le Roi Léopold III.

A cette occasion, le sculpteur Du-bois réalisa un bas-relief symbolisant le tram à vapeur amenant la prospérité dans nos campagnes; cette œuvre d'art fut installée dans le hall de l'hôtel du siège social et le médailleur D. Ledel s'en est inspiré pour le modèle de la breloque, attribuée aux agents comptant 35 années de service.

Or, pendant cette année jubilaire, le réseau ferré vicinal a connu son développement maximum puisqu'il atteignit la longueur totale de 5.126 km, alors que la longueur des voies des Chemins de fer belges n'a jamais dépassé 5.034 km (en 1949).

Nous avons noté que des membres du Conseil d'Administration de l'épo-

que le seul encore en vie actuellement est M. De Bruyn qui, pendant de longues années, fut vice-président du Conseil jusqu'au moment où il fut atteint par la limite d'âge, en 1954.

D'autre part, parmi nos dirigeants qui occupaient, en 1934, un poste de Directeur à l'Administration Centrale, il n'y a plus que M. Edgard Valcke que nous puissions encore congratuler.

Liège

LE DEPART DE M. BRASSINNE

En octobre dernier, M. Brassinne R., chef de service de 2^{ème} classe, atteignait l'âge de la retraite après une carrière de 42 ans.

Cet événement fut fêté suivant la coutume du groupe et c'est ainsi que le jeudi 31 octobre à 17 heures, une nombreuse délégation d'agents appointés envahit le bureau du pré-nommé.

Monsieur Henrard, ingénieur en chef, au nom de la Direction du

Groupe, remercia M. Brassinne pour les bons et loyaux services rendus à la Société pendant sa longue carrière.



Monsieur Narinx, chef de service important, se fit ensuite l'interprète du personnel appointé pour féliciter le héros du jour et lui souhaiter une longue et paisible retraite.

La cérémonie se termina par la remise d'un magnifique cadeau.

Namur-Luxembourg

ACTES DE PROBITE

M. DELOYER Jules de Wellin et M. RATY Gaston de Namur ont chacun trouvé et remis un portefeuille.

LES LONGUES CARRIERES



Nassen N.

A débuté le 17-1-1917, à Bilzen, comme commis de 2^e cl. Il fut nommé commis de 1^{ère} cl. sélectionné le 1-1-60, à Hasselt.



Heirman M.

A débuté le 10-1-21 comme receveur et il a été nommé contrôleur, à Aarschot, le 1-1-35. Il fut ensuite attaché à Haacht.



Hostijn L.

A débuté le 20-12-1916 comme conducteur électrique. Il a roulé pendant 47 ans sur les lignes de Braine et de Wavre.



Vandenede G.

A débuté le 23-3-29 sur les lignes des Ardennes. Il a été pensionné, comme surveillant V.T., à Bouillon.



Errens D.

A débuté le 15-10-15 comme receveur à Kessel-Lo où il a passé toute sa carrière.



De Dulle O.

A débuté le 17-1-17 à Assebroek comme conducteur électr. Ces dernières années il devint conducteur A.B.



Ledent P.

Est entré en service comme receveur à Chastre, le 15-11-22. Il fut nommé contrôleur en 1943.



Vos H.

A débuté le 1-6-18 sur les lignes vapeur d'Anvers. Il a été pensionné comme conducteur A.R. à Mol.



Pasteleurs Fr.

Est entré en service le 1-10-15 à Leerbeek comme piocheur. Il est resté aux V.T. jusqu'à sa pension.



Vanden Abeele

Est entré en service le 18-6-21 comme receveur à Ostende où il a terminé sa carrière.



Wième G.

Est entré en service le 15-7-20 comme conducteur électr. à Ostende où il a terminé sa carrière.



Willaumez A.

Est entré en service, le 24-9-28, comme conducteur électrique à Liège St-Gilles. Il y a fait toute sa carrière.

A LIEGE

L'équipe n. 4
(Omal-Verlaine)
a fêté ses

3000 JOURS

sans accident
avec chômage



Le dimanche 8 décembre 1963, M. Follon au milieu des concurrents du jeu des questions sur le Code de la Route.

Lorsqu'en janvier 1958, lors de la fête organisée à l'occasion des 1.000 jours sans accident de l'équipe n° 4 de Liège, M. le Directeur Botton exprima le souhait d'assister à la fête des 2.000 jours, il craignait peut-être que son vœu restât un vœu platonique !

Or, voici qu'en décembre 1963, les agents d'Omal-Verlaine ont dépassé les 3.200 jours sans accident ! C'est un record jamais atteint aux Vicinaux et les fêtes organisées en l'honneur des membres de cette équipe et de leur famille, sous les auspices du Service Général de la Sécurité, ont eu lieu les dimanches 8 et 15 décembre 1963. A chaque fois, la salle de réunion du dépôt de Liège-St-Gilles était bien remplie lorsque M. Lebrun, Chef de la Sécurité du groupe de Liège, prit la parole. Il se réjouit du résultat inespéré obtenu et remercia tous les participants pour l'effort soutenu qu'ils avaient fourni, puis il salua la présence de M. Follon, Inspecteur Principal,

représentant M. l'Inspecteur Général, et lui demanda de dire quelques mots aux membres de l'équipe n° 4.



M. Botton décore M. Dengis de la médaille civique de 1ère classe pour 25 ans de service.

M. Follon exprima les félicitations et les remerciements du Service Général de Sécurité à M. Botton, Directeur, et à M. Henrard, Ingénieur en Chef, ainsi qu'à MM. Lebrun et Winandy.

Puis s'adressant directement aux agents réunis devant lui, il leur dit :

- « Pendant plus de 8 ans, vous avez do-
» miné l'accident de travail.
- » Pendant plus de 8 ans, vous avez
» parcouru des milliers de km. sans
» accident catastrophique.
- » Pendant plus de 8 ans, vous n'avez
» pas connu les souffrances physi-
» ques et morales dues aux acci-
» dents de travail.

« Voilà les raisons pour lesquelles
» nous nous réjouissons aujourd'hui,
» ensemble avec les membres de votre
» famille ».

Et M. Follon conclut son allocution en disant :

- « Messieurs, nous sommes maintenant
» convaincus de pouvoir vous souhai-
» ter les 4.000 jours parce que vous
» nous avez fourni la preuve de votre
» maturité. »

Après ce discours fort applaudi, une collation fut servie.

Ensuite M. Follon organisa, de main de maître, une sorte de jeu-concours doté de prix, entre deux équipes formées par des conducteurs-receveurs; il réussit excellemment à animer ces joutes et à faire rire maintes fois son auditoire, ce qui est un tour de force avec une matière aussi ingrate et difficile que le Code de la Route.

Peu après, M. le Directeur Botton prononça une allocution de circonstance. Il remercia d'abord M. Follon pour les paroles aimables qu'il avait eues pour l'activité du groupe de Liège dans la Prévention. Puis, se tournant vers ses propres collaborateurs, il leur dit :

- « Lorsqu'on considère ce que M. Le-
» brun et M. Winandy, son adjoint,
» ont réalisé en 15 ans, aidés en cela



Fête du dimanche 15 décembre 1963.

On reconnaît notamment Mme Granville, G. Granville, Mme Rennotte, P. Rennotte, Mme Pire, R. Pire et Mme Leberger.

» par nos délégués aux différents comités de sécurité et par les représentants de la Direction Générale, on se rend compte qu'on ne peut progresser sûrement dans la lutte contre les accidents qu'en fonction où l'on regarde le côté humain et en ayant toujours présent à l'esprit les conséquences affreuses d'accidents dont bien souvent nos agents sont victimes, soit par ignorance, soit simplement par insouciance. C'est un peu par la raison, mais surtout avec son cœur qu'on peut opérer un travail efficace dans le domaine de la Sécurité et c'est bien comme cela qu'ont œuvré M. Lebrun et ses collaborateurs; qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.»

M. Botton s'interrogea ensuite sur le secret du succès remporté par les hommes d'Omal-Verlaine. M. Botton déclara :

« C'est l'intérêt que chacun porte à sa tâche, c'est la conscience professionnelle qui l'incite à s'en acquitter parfaitement, c'est aussi et surtout la charité envers ses semblables qui fait qu'on se préoccupe autant de leur sécurité que de la sienne...

...« Messieurs, votre prouesse est un défi à toutes les règles de probabilité. C'est une de ces performances qui frappe les esprits et par là est susceptible de provoquer une émulation parmi toutes les équipes de la S.N.C.V. et plus particulièrement parmi celles du groupe de Liège. »

(Extrait de l'allocution de M. Botton, Directeur)

» C'est en d'autres termes, l'accomplissement persévérant des devoirs de la solidarité humaine. »

M. le Directeur tint également à rappeler qu'en 1961 et en 1962, le groupe de Liège avait obtenu le trophée Comte L. de Lichtervelde au concours intergroupes.

M. Botton termina son discours en rappelant que « rien n'était acquis une fois pour toutes dans le domaine de la Sécurité mais, dit-il, je ne veux pas vous quitter sans vous dire l'immense satisfaction que j'aurais de pouvoir fêter avec vous un succès de 4.000 jours. J'espère enfin que tous ici présents garderez de cette soirée un souvenir qui s'attache aux événements dont on aime à se rappeler ».

Les participants montrèrent par leurs applaudissements, leur complet accord avec les idées exprimées par leur Directeur. Puis M. Barbier, délégué syndical, demanda la parole; il remercia M. le Directeur de l'avoir invité à cette fête et il se réjouit de voir, qu'au groupe de Liège, la sécurité était acquise !

Ensuite les membres de l'équipe 4 furent appelés un à un et Monsieur Botton leur remit un splendide cadeau rappelant les 3.000 jours et un ballotin de pralines pour l'épouse; ce « souvenir » restera la preuve tangible de l'intérêt que les dirigeants de la Société Nationale témoignent pour cette performance réalisée par les agents d'Omal-Verlaine, qui, entraînés par leur Chef, M. Dengis, ont dominé l'accident pendant plus de huit ans !

LES CONCOURS DE SECURITE INTERENTREPRISES DANS LE PAYS

LE GROUPE DE NAMUR A L'HONNEUR

Au cours d'une séance académique qui s'est tenue le vendredi 20 décembre 1963, au palais provincial de Namur, le groupe Namur - Lux. s'est vu décerner le 4ème prix d'un concours organisé sous l'égide du Commissariat Général à la Promotion du Travail, concours auquel participaient les entreprises établies dans la Province de Namur et dont le thème était la réduction du taux de fréquence des accidents du travail au cours de l'année 1962, comparée à celui de la période 1958-1960.



MM. F. Gemine, Chef de service de Sécurité du Groupe Namur - Luxembourg et G. Delcourt, son adjoint, présentent les prix décernés (à gauche M. Delcourt, à droite M. Gemine).

QUATRE DEPOTS DU GROUPE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE SE DISTINGUENT

Le comité provincial de la Flandre Occidentale pour la promotion du travail a organisé l'an dernier, sur le plan sécurité et hygiène, un concours interentreprises auquel ont participé 4 dépôts du groupe, qui ont obtenu la classification suivante :

Avec grande distinction : les dépôts de Courtrai et d'Ostende.

Avec distinction : les dépôts d'Assebroek et d'Ypres. Le 14 décembre dernier, les représentants de dix firmes les plus méritantes ont été les hôtes de M. Van Outryve d'Ydewalle, Gouverneur de la Province, qui leur a remis un diplôme d'honneur et une plaquette-souvenir.

La délégation vicinale, conduite par M. Storms, Directeur et M. Vanderfaillie, Ingénieur en chef, était composée de M. Van Soye, Inspecteur technique, et M. Slabbinck, chef de sécurité et des représentants des dépôts qui avaient participé au concours : MM. Bulthe et Schoonooghe pour Assebroek, M. Barbery pour Ypres, MM. Van Outryve et Ackou pour Courtrai, MM. Kempe et Samyn pour Ostende.

LE GROUPE D'ANVERS REÇOIT UNE DISTINCTION

Le comité provincial d'Anvers pour la promotion du travail a mis sur pied, en 1963, un concours de sécurité et d'hygiène entre certaines grandes firmes industrielles de la province.

Au cours d'une séance académique, tenue le 15 janvier dernier à l'institut de la sécurité à Anvers, diverses distinctions ont été remises à des firmes lauréates.

La S.N.C.V. était représentée à cette cérémonie par M. F. Keutgens, chef de service, M. Benoy, chef de la sécurité du groupe et M. A. Serrien, chef de mouvement 1° cl.

Un diplôme d'honneur et une plaquette ont été attribués au groupe d'Anvers pour la mention « Très grand effort » réservée aux entreprises qui avaient obtenu de 85 à 100 points.

FLANDRE OCCIDENTALE

REMISE DES DECORATIONS

Le jour de la St-Eloi, la remise solennelle des décorations a eu lieu à Bruges, au local des anciens combattants; elle fut présidée par M. Storms, entouré de M. Vanderfaillie et des principaux chefs de service.



M. Storms, Directeur, félicite les décorés.

Après avoir rendu hommage aux jubilaires, M. Storms se réjouit de pouvoir féliciter les décorés et de leur témoigner la reconnaissance de la S.N.C.V.

« L'existence et la prospérité d'une société comme la nôtre, déclara M. Storms, dépend de l'étroite collaboration de tous ses membres ».

Après avoir évoqué l'importance de la tâche de chacun au sein de la S.N.C.V. M. le Directeur déclara : *« Pour la Société comme pour chacun d'entre nous, la vie est une lutte quotidienne et une continuelle adaptation aux nouvelles situations et aux nécessités qui se présentent sans cesse. »*

Ce combat journalier exige aussi des efforts toujours renouvelés accompagnés de soucis et de préoccupations qui ne pèsent pas seulement sur vous mais également sur votre famille. » Et M. Storms se réjouit de la présence dans la salle de nombreux membres de familles et il les remercia. Après avoir rappelé les événements survenus les années précédentes, il se déclara convaincu de pouvoir compter sur la collaboration de tous.

Parmi les personnes présentes, certains agents avaient atteint l'âge de la pension; M. le Directeur leur souhaila de jouir encore longtemps d'une bonne santé. La partie récréative fut assurée par une société « De Ghesellen » qui avec des sketches très drôles et bien joués, mit rapidement l'audience en joie.

ORDRES NATIONAUX

ORDRE DE LA COURONNE

Chevalier :

BARBERY Camiel.

ORDRE DE LEOPOLD II

Chevalier :

DE LEY Louis; NACHTERGAELE Remi.

ORDRE DE LA COURONNE

Palmes d'or :

NAESSENS Jozef; Smissaert Louis.

Palmes d'argent :

CORNELIS Al., DE KEMPE Cyriel;

FLANDRE ORIENTALE

La fête annuelle de St-Nicolas a eu lieu dans le hall de peinture de l'atelier de Destelbergen, à l'intention des enfants des agents du groupe d'exploitation. Près de 500 personnes, agents et membres de leur famille, ont assisté à un beau programme de cabaret.

LE BAL DU PERSONNEL DU DEPOT DE NEVELE

Le samedi 23 novembre 1963, le personnel du dépôt de Nevele a organisé, pour la deuxième fois, un bal qui a eu beaucoup de succès. Il convient à cette occasion, de rendre hommage au dévouement et au dynamisme du contrôleur Verstraeten qui a su coordonner les bonnes volontés afin que le bal soit une réussite pour tous les participants parmi lesquels : M. L. Cosyns, Directeur; M. Vervaet, ing. principal, chef de serv.; M. Vander Plaetsen, inspecteur technique; MM. De Bergh et De Smet E., chefs de service et De Smet G., chef de mouvement, ainsi que tout le personnel de la comptabilité. Les organisateurs ont eu le plaisir d'accueillir également des agents de divers dépôts dont certains assez éloignés.

Brabant

L'AMICALE DES APPOINTES DU BRABANT

L'Amicale a inauguré ses activités 1964 au cours d'une réunion familiale très réussie qui avait rassemblé, le 11 janvier dernier, plus de 70 personnes.

Au cours de cette réunion, le comité de direction dont M. Janssens assure la présidence d'honneur depuis la fondation, fut élargi et M. Bauters fut réinstallé dans ses fonctions de président par applaudissements unanimes.

Voilà un bon départ pour les prochaines activités de l'Amicale.

UN DEPART EN RETRAITE AU SERVICE DU CONTROLE

Le 1er décembre 1963 a pris fin la longue carrière de M. Heirman, contrôleur. M. Janssens, inspecteur principal, retraça la longue carrière du partant et souligna les excellents services qu'il avait rendus durant 42 ans dont 29 comme contrôleur.

Ses collègues, qui avaient assisté nombreux à cette cérémonie, firent un beau cadeau à M. Heirman, lequel passa ses dernières heures viciiales dans l'ambiance de fête de la Saint Eloy.

ACTES DE PROBITÉ

Le chauffeur-receveur Robert Maurice, du dépôt de Nivelles, a trouvé au cours de son service deux sommes d'argent importantes : 5.210 F. et 2.280 F. qu'il s'est empressé de restituer.

Nous soulignons ces actes de probité, d'autant plus que c'est la quatrième fois que cet agent trouve des porte-feuilles perdus par notre clientèle et contribue à maintenir la réputation de probité du personnel.

DEPREZ Omer; GILLIAERT Frans; VANDEKINDEREN Julien.

Médaille d'or :

BARDYN Kamiel (Weduwe); BEKAERT André; BLANCKAERT Achiel; CATRY Gérard Jules; COBBAERT Cyriel; COPPENS Louis; DECOUËR Gustaaf; DEHAEN Alfons; DEMAN Aimé; DEVRIENDT Oscar; JACXSSENS Jozef; KERCKAERT Robert; MAERTENS A.; MOERMAN Jules; PAUWAERT Léopold; PROPHETE Désiré; QUAGHEBEUR Maurice; QUARTIER Frans; ROMMELAERE André; TAM-SIN Gustaaf; VERHEYE Louis.

DECORATIONS CIVIQUES

Croix civique 2° cl. :

DUMORTIER Gérard; SCHUYESMANS René; VAN DROOGENBROEK Marcel.

Médaille civique 1° cl. :

ADAM Willy; BOUCQUEZ Georges; DE BRABANDERE Arthur; DE LOOSE Marcel; LECOUTERE Georges; LE-GEIN Engelbert; NEYRINCK Georges; SAMYN Gaston; SCHOONOOGHE Henri; TORDEUR Fernand; VANDENBERGHE Edouard; VERMEIRE Martin; WILDEMAN Cyriel; WULLEPIT Marcel.

Médaille civique 2° cl. :

BOUCQUEZ Jules; CARETTE Leon; HERREMAN Oscar; KIMPE Camiel; MUYLLE Camiel.

Pour les décorés, la cérémonie de ce jour fut plus qu'une formalité; cette fête où ils furent réunis dans une ambiance d'extrême cordialité restera un beau souvenir de leur carrière.

GROUPE DU LIMBOURG A GENK

LA SOIREE ANNUELLE

Nombre d'agents des dépôts de Bree, Maaseik et Genk, se sont groupés au sein du cercle St-Christophe. Ils ont organisé, en fin d'année leur fête familiale annuelle; M. Gelenne, chef de mouvement à Genk et son épouse y assistaient ainsi que M. Thysen et les contrôleurs Verhaeg et Geurts. Au dessert, le président M. Vliegen, rappela les activités du cercle.

LA FETE DE ST-NICOLAS

Le cercle St-Christophe a célébré le 8 décembre la fête de St-Nicolas pour les enfants de ses membres. Le Saint avait promis son concours pour le premier dimanche après sa fête et le Comité avait

pris des dispositions pour qu'il puisse arriver, par avion, sur la plaine d'aviation de Zwartberg. Aussi à 15 h. tous les enfants attendaient la venue de leur invité d'honneur arrivant droit du ciel.

St-Nicolas et le père Fouettard furent salués par le président d'honneur M. Gelenne et les membres du comité. Au cours de la réception qui suivit, les enfants purent assister à une séance de prestidigitation, puis firent honneur à un goûter au cours duquel une quinzaine d'enfants vinrent chanter et réciter. Ensuite St-Nicolas appela les garçons et filles de moins de dix ans et leur offrit un cadeau.

M. Voets remercia au nom des enfants et promit, lui aussi, d'être bien sage. Avant de retourner au ciel, St-Nicolas déclara qu'il prenait sous sa protection tous les membres du cercle amical.

NECROLOGIE

Agents

FLANDRE OCCIDENTALE

JANSSENS E., conducteur él., 56 ans.

HAINAUT

DELAUNOY E., ouv. qual. 1^o cl., 57 a.

Pensionnés

ANVERS

VAN LOON M., 68 ans.
VANDERLINDEN R., 92 ans.
DIERCKX P., 59 ans.
VAN DEN BROECK F., 68 ans.
VERLINDEN P., 89 ans.

BRABANT

BRULE J., 81 ans.
LAUWENS J.B., 69 ans.
JADOT C., 75 ans.
GUILMOT E., 83 ans.
VERGALLE M. (Mme), 79 ans.
VAN CAMPENHOUT Th., 82 ans.

HAINAUT

BERTRAND E., 65 ans.
LETE A., 60 ans.
GIJSELINCK E., 68 ans.
LEGROS E., 72 ans.
BERLOT L., 62 ans.
DEBAUVE P., 85 ans.
DECOSTER J., 66 ans.
VANDERCAPELLEN E., 68 ans.
COURTHEOUX A., 74 ans.

LIEGE

TIHON N., 60 ans.
HAUTECLER A., 78 ans.
LEFORT D., 64 ans.
EVANS F., 69 ans.

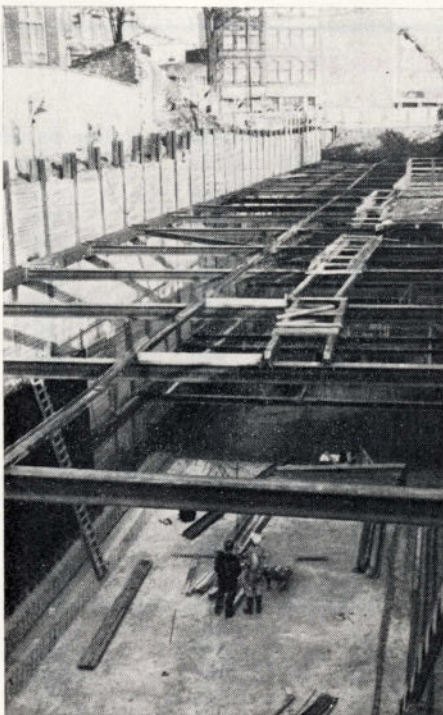
NAMUR - LUXEMBOURG

DESSART H., 86 ans.



St-Nicolas qui vient d'atterrir au pays noir limbourgeois, à Zwartberg, est reçu par les enfants des membres du cercle St-Christophe.

La construction de « semi-métros » en Europe



(Photo Clessens)

En 1962, des commissions régionales et un comité coordinateur furent créés pour l'étude et l'amélioration des transports urbains dans les grandes villes belges.

Pour le cas particulier de Bruxelles, le comité régional, en collaboration avec les délégués des communes et les spécialistes de la S.T.I.B., ont établi un avant-projet de mise en souterrain des tramways — semi-méto — aux endroits où l'écoulement du trafic rencontre le plus de difficultés.

Les commentaires publiés, ces derniers temps, dans la presse quotidienne sur cette question prouvent que la plupart des journalistes professionnels ont une conception erronée du « semi-méto ».

Le vrai métropolitain est un moyen de transport dont les voies, posées, soit en souterrain soit en surface, sont toujours en siège spécial c'est-à-dire ne sont JAMAIS recoupées par le tarif routier.

Dans le semi-méto de Bruxelles, les véhicules de tramways ordinaires utiliseront les anciens pertuis de la Senne et des tunnels qui devront être creusés, tandis qu'en surface ils emprunteront les voies ferrées actuelles qui seront, si possible, mises en siège spécial.

Depuis quelques années, de nombreuses villes européennes se sont résignées à assumer les frais de mise partielle en souterrain des lignes de tramways; citons notamment Milan, Stockholm et Vienne. La ville de Rotterdam aura bientôt un section de vrai méto. En Allemagne, les villes de Dusseldorf, Bremen, Munich ont décidé de faire passer leurs tramways en tunnel. Deux autres villes d'Allemagne ont déjà fait entamer les travaux. Francfort vient d'entreprendre la construction d'une première section de tunnel de 3 km. D'autre part, à Cologne, la grande cité rhénane, une partie du réseau de transport en commun va être mise sous terre pour soulager la circulation; il s'agit donc, comme à Bruxelles, d'un semi-méto. La méthode utilisée est appelée « cut and cover » c'est-à-dire creuser puis couvrir (voir photo).

On estime que d'ici 1970, la mise en souterrain de lignes de transport en commun, dans les villes allemandes, coûtera plus d'UN MILLIARD de marks soit environ 12 milliards de francs belges pour quelque 40 km de sections de tunnel.

CONCOURS DE SECURITE INTER-GROUPES

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1963

LIEGE 4 (personnel Omal-Verlaine)	3.225 jours sans accident
LIMBOURG 1 (ateliers et entretien Hasselt)	1.902 jours sans accident
BRABANT 4 (Petite Brigade V.T.)	1.447 jours sans accident
LIEGE 2 (personnel Bassenge-Oreye-Tongres)	1.205 jours sans accident
LIEGE 6 (personnel Bressoux-Rocourt)	1.162 jours sans accident
HAINAUT 2 (V.T. La Louvière + Brig. vol.)	1.160 jours sans accident
LIEGE 8 (Atelier St-Gilles - V.T. - Ligne Aér.)	1.129 jours sans accident
LIEGE 12 (Atelier St-Gilles)	1.006 jours sans accident

Jours	Equipe	N°	Jours	Equipe	N°
798	Flandre Occidentale	2	171	Hainaut	11
700	Liège	10	169	Flandre Occidentale	5
488	Flandre Orientale	3	168	Brabant	20
463	Flandre Orientale	6	147	Hainaut	6
409	Anvers	4	145	Anvers	13
397	Brabant	21	142	Limbourg	4
375	Hainaut	13	141	Brabant	16
345	Flandre Orientale	1	134	Brabant	2
343	Brabant	6	124	Brabant	7
333	Flandre Occidentale	1	123	Hainaut	14
321	Brabant	11	123	Brabant	10
314	Brabant	15	122	Anvers	6
303	Anvers	8	106	Hainaut	8
283	Hainaut	12	99	Anvers	2
274	Anvers	1	97	Hainaut	10
272	Anvers	11	95	Namur - Luxembourg	2
260	Anvers	5	93	Anvers	7
250	Liège	11	92	Hainaut	18
246	Brabant	19	89	Namur - Luxembourg	4
243	Hainaut	5	73	Hainaut	1
238	Brabant	18	69	Hainaut	3
231	Brabant	3	68	Hainaut	19
175	Anvers	9	67	Flandre Occidentale	3
174	Liège	1	57	Brabant	5

LISTE DES PRIMES DE SECURITE ACCORDEES AU COURS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 1963

N° des équipes	Nombre jours	Prime payée (en francs)	N° des équipes	Nombre jours	Prime payée (en francs)	N° des équipes	Nombre jours	Prime payée (en francs)
GRUPE D'ANVERS								
1	250	288	11	150	120	6	300	90
4	350	102	12	250	486	7	100	798
4	400	102	13	350	528	9	150	390
5	200	282	14	100	384	10	100	126
5	250	366	GRUPE NAMUR-LUXEMBOURG			11	300	264
6	100	126	3	300	414	15	300	1.056
8	250	450	5	150	90	16	100	96
8	300	460	GRUPE DE LIEGE			17	400	162
9	150	252	1	150	252	18	200	126
11	250	336	2	1.150	234	19	200	1.074
12	450	486	2	1.200	234	20	150	120
13	100	294	4	3.200	162	21	350	312
GRUPE FLANDRE ORIENTALE			6	1.150	1.014	GRUPE DU LIMBOURG		
1	300	552	8	1.100	312	1	1.850	1.950
3	450	1.950	10	650	528	1	1.900	1.950
6	450	162	10	700	528	2	350	648
GRUPE HAINAUT			11	200	168	4	1.750	1.014
2	1.100	312	11	250	216	GRUPE DE FLANDRE OCC.		
2	1.150	312	12	950	312	1	300	552
4	200	516	12	1.000	312	2	750	648
5	200	1.050	GRUPE DU BRABANT			4	250	1.014
6	100	60	2	100	180	5	150	366
8	100	105	3	200	282	TOTAL : 28.387 Fr.		
			4	1.400	312			